



Dossier n° PC 95 604 2200004 M02

Date de dépôt : 25/09/2025

Demandeur : Madame DURIC Dubravka

Pour : **Modification d'une autorisation en cours de validité :**

- **Ajout d'un châssis de toit sur le garage**
- **Pose d'une ventouse pour poêle à granulés côte rue**

Adresse terrain : **1 impasse de la Fosse Hersent**

95470 SURVILLIERS

ARRÊTÉ

**Refus d'un Permis de Construire Modificatif
au nom de la Commune de SURVILLIERS**

Le Maire de SURVILLIERS,

VU le permis de construire modificatif présenté le 25/09/2025 et complété le 16/12/2025 par Madame DURIC Dubravka demeurant 1 impasse de la Fosse Hersent, SURVILLIERS (95470) ;

VU l'objet de la demande :

- Pour la modification d'une autorisation en cours de validité (ajout d'un châssis de toit sur le garage et pose d'une ventouse pour poêle à granulés côte rue) ;
- Sur un terrain situé 1 impasse de la Fosse Hersent, à SURVILLIERS (95470),
- Pour une surface de plancher créée non modifiée.

VU l'avis de dépôt de la demande affiché en Mairie le ; 25/09/2025

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

VU les dispositions de l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme qui précisent que le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations ;

VU le Plan Local d'Urbanisme en vigueur ;

VU l'arrêté en date du 22/10/1969 relatif aux conduits de fumée desservant des logements ;

VU la norme NF DTU 24.1 réglementant l'implantation des conduits de cheminée ;

VU le permis d'aménager référencé PA n°095 604 18 00001 délivré en date du 11/01/2020 ;

VU le permis d'aménager modificatif référencé PA n°095 604 18 00001 M01 délivré en date du 13/01/2021 ;

VU le permis d'aménager modificatif référencé PA n°095 604 18 00001 M02 délivré en date du 22/10/2021 ;

VU le permis d'aménager modificatif référencé PA n°095 604 18 00001 M03 délivré en date du 11/04/2023 ;

VU le permis d'aménager modificatif référencé PA n°095 604 18 00001 M04 délivré en date du 08/09/2023 ;

VU le permis de construire référencé PC n°095 605 22 00004 délivré en date du 02/03/2022 ;

VU le permis de construire modificatif référencé PC n°095 605 22 00004 M01 délivré en date du 13/05/2025.

Considérant que le projet d'implantation de conduit d'évacuation des fumées de combustion d'un poêle à granules est prévu en façade latérale de la construction (dite zone 3 selon la norme NF DTU 24.1 visée ci-dessus) en surplomb du domaine public en l'absence de toute autorisation du gestionnaire et à proximité immédiate de plantations, ce qui porterait nécessairement atteinte à la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le permis de construire modificatif susvisé est refusé. Les travaux ne doivent pas être entrepris.

A SURVILLIERS, le 2 février 2026

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers

Mme Nélie LECKI
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'habitat, la
citoyenneté et les affaires juridiques.



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux par ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

- Pour demande concernant une Commune du Val d'Oise, l'adresse du Tribunal Administratif est 2-4 Boulevard de l'Hautil 95 000 CERGY.
- Pour demande concernant une Commune de Seine-et-Marne, l'adresse du Tribunal Administratif est 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 MELUN.